

UNION EUROPEENNE  
LE CONSEIL

1114

16958

XX. GP

Bruxelles, le 12 novembre 1996 (15.11)  
(OR.en)

**RESTREINT**

10507/1/96

REV 1  
RESTREINT

PECHE 383

ORIGINAL

**RESULTATS DES TRAVAUX**

du : Groupe "Politique extérieure de la pêche"

EINGEGANGEN am

en date du : 21 octobre 1996

04. Dez. 1996

n° doc. préc. : 9592/96 PECHE 312

Objet : Commission des thons de l'Océan indien (IOTC) : futur siège de l'organisation

1. Le représentant de la Commission a déclaré que la session inaugurale de l'IOTC aurait lieu à Rome du 3 au 6 décembre 1996 <sup>(1)</sup> ; au cours de cette session, il faudra décider du futur siège de cette organisation. A ce jour, Sri Lanka (Colombo) et les Seychelles (Victoria) ont posé leur candidature pour l'accueillir.
2. L'IOTC étant une organisation qui traite de la pêche, la Commission préférerait que son siège soit aux Seychelles compte tenu des étroites relations qui existent entre l'Union et ce pays, relations qui ont également pris la forme d'un important accord de pêche réglementant la pêche au thon par la flotte communautaire.

**RESTREINT**

(1) JO n° L 236 du 5.10.1995, p. 24 : décision du Conseil, du 18 septembre 1995, relative à l'adhésion de la Communauté à l'accord portant création de la Commission des thons de l'Océan indien.

10507/91/96  
DG B III

het/FF/eb

F  
1

# RESTREINT

## Positions des délégations

3. La plupart des délégations ont été en mesure d'appuyer la position de la Commission en faveur des Seychelles.
4. Parmi ces délégations :
  - la délégation néerlandaise a indiqué qu'elle était disposée à se rallier à toute position majoritaire ;
  - les délégations danoise et irlandaise n'ont pas exprimé une préférence marquée pour les Seychelles ;
  - la délégation portugaise et la délégation du Royaume-Uni ont fait observer que leur position était provisoire.
5. Les délégations allemande et belge se sont déclarées en faveur de Colombo (Sri Lanka), compte tenu de l'existence d'une infrastructure appropriée qui est utilisée par le Programme de développement et d'aménagement des stocks de thon de la zone Indo-Pacifique (IPTP). La délégation belge a toutefois été en mesure de se rallier à la tendance majoritaire en faveur des Seychelles.
6. La délégation espagnole, qui n'avait pas exprimé de préférence, a indiqué qu'elle était disposée à se rallier à toute position majoritaire.

## Conclusion

7. La présidence soulignant, comme la délégation française, qu'il importe d'adopter rapidement une position commune, a conclu que cette question serait réexaminée lors d'une future réunion du groupe.

---

# RESTREINT